

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 MAI 2024

DEL-2024-129

L'An deux mille vingt-quatre, le 23 mai, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 16/05/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.  
MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avait donné pouvoir :**

M. COUTIER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.  
MM. BOISIER, BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, MATHIAN, OBERLI.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,  
MM. CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28  
Présents : 14  
Représentés par mandat : 1

---

**Objet : APPEL A PROJETS DU SOUS-PROGRAMME LUM'ACTE POUR L'IDENTIFICATION ET LA CARTOGRAPHIE DES NUISANCES LUMINEUSES DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC EN HAUTE-SAVOIE - CONVENTION AVEC LA SASU FNCCR**

**Rapport présenté par Mme Pascale PARIS.**

Le programme ACTEE - Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique - est un programme porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et la SASU FNCCR. Son objectif est d'aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Afin de répondre à ses objectifs multiples, le programme ACTEE, se décompose en plusieurs sous-programmes, dont le sous-programme Lum'ACTE, destiné à la rénovation des parcs d'éclairage public des collectivités territoriales lauréates dudit sous-programme.

Il est ainsi proposé aux collectivités territoriales lauréates du sous-programme précité de mettre en œuvre une prestation d'identification et cartographie des nuisances lumineuses présentes sur leurs parcs d'éclairage public.

Entièrement financée par le sous-programme Lum'ACTE, cette prestation s'inscrit dans un plan d'action pour la sobriété énergétique et permettra aux collectivités bénéficiaires de mieux appréhender leur patrimoine.

Le SYANE a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la FNCCR pour bénéficier du projet dans un but d'obtenir une vision haute résolution de la nuisance lumineuse en Haute-Savoie, comme outil de sensibilisation des communes et territoires.

La mission porte sur les prestations suivantes :

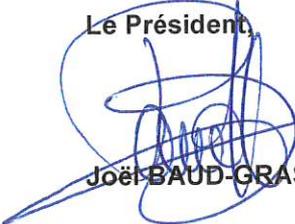
- L'identification des nuisances lumineuses en cœur de nuit par le biais d'images satellites nocturnes ainsi que l'analyse de l'évolution desdites nuisances sur les dix dernières années ;
- La cartographie de la contribution de l'éclairage public à la pollution lumineuse et de la pollution lumineuse en extrémité de nuit, via les bases de données patrimoniales communiquées par la collectivité bénéficiaire ;
- L'analyse des extinctions à partir des foyers de population et des cartes de pollution en cœur de nuit ;
- L'identification des contributeurs privés à la pollution lumineuse par superposition des cartographies en cœur de nuit et en extrémité de nuit.

La convention entre la SASU FNCCR et le SYANE, lauréat du sous-programme Lum'ACTE, a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du partenariat qui s'établit dans le cadre du projet d'« identification et cartographie des nuisances lumineuses du parc d'éclairage public des collectivités territoriales » entre les parties, ainsi que les engagements de chaque partie, au titre de ce partenariat.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention de partenariat entre le SYANE et la SASU FNCCR,
2. à autoriser le Président à la signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président  
  
Joël BAUD-GRASSET.

